Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026144-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBERATION N° 2026-144

L'an deux mille vingt-six, le vingt -deux septembre à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe	X			LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe		X	G. FRODEFOND	GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe		X		MARC Solène		X	N. DUSSIAU
PETITJEAN Eliane		X	J. LAMBERT	TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MNICH

En exercice :	29	Présents :	23	Pouvoir(s) :	4	Votants :	27	Absent(s) :	6

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGES SOUTERRAINS - PARCELLE BM82 - LES BOIS DE TIREGORGE

Monsieur Michel TAILLANDIER, Adjoint en charge des travaux, de la prévention et de la sécurité, expose :

ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, développe, construit, entretien et exploite des ouvrages d'électricité.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser des travaux qui doivent traverser une propriété communale.

Ainsi, il est prévu d'implanter des ouvrages souterrains sur la parcelle cadastrée section BM n° 82, sise les Bois de Tiregorge, sur une longueur d'environ 35 mètres.

La convention entre en vigueur dès sa signature, et ce pour toute la durée de vie de l'ouvrage. Elle donnera lieu à la signature d'un acte authentique. La convention donne droit à une indemnité forfaitaire et unique de 20 €.

Vu les articles L.121-4, L.322-1 et suivant, L.322-8 et suivants, L.323-3 et suivants, et R.323-1 du Code de l'énergie,

Vu l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026144-DE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention jointe de servitude pour l'implantation d'ouvrages souterrains sur la parcelle cadastrée section BM n° 82 ; sise les Bois de Tiregorge, à conclure avec ENEDIS
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, l'acte authentique à venir, et tout autre acte en ce sens,
- D'autoriser l'émission d'un titre de recettes correspondant à l'indemnité à recouvrer.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 23 septembre 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Pascal MNICH

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026